

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.00121

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT
D'INFRASTRUCTURES CYCLABLES STRUCTURANTES -
TERRE DE VELO 2027-SECTEUR ANDREZIEUX-BOUTHEON**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'appel à partenariat « Soutenir l'aménagement d'itinéraires cyclables Loire, Terre de vélo 2027 » lancé par le département de la Loire en juillet 2022 et son cahier des charges,

VU le dossier de candidature déposé par le porteur de projet avant la date limite du 31 décembre 2022,

DECIDE

ARTICLE 1

Une demande de co-financement sera sollicitée auprès du Département de la Loire pour la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle sécurisée de 0.9 km, la traversée de l'échangeur 8b de l'autoroute 72 entre les giratoires Colonna et Goutteron à Andrézieux-Bouthéon.

Le coût total du projet est estimé à 2 010 000 € HT.

L'engagement de Saint-Etienne Métropole est une mise en service prévue en 2024.

ARTICLE 2

Le montant de la demande de subvention est plafonné à 500 000 €, la recette sera inscrite au budget principal - plan vélo sur l'exercice 2024.

ARTICLE 3

Les dépenses et recettes correspondantes seront imputées au Budget principal (Plan vélo) section d'investissement, opération 441, destination RESTR, sur le code analytique du projet PVR 00032.

ARTICLE 4

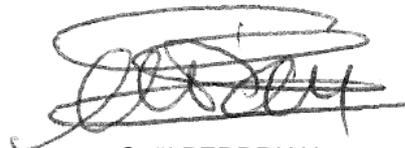
La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 03/03/2023

Le Président,



Gaël PERDRIAU

RECU EN PREFECTURE

Le 03 mars 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20230103-C20230012110

Date de mise en ligne : 03 mars 2023